

**ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES**

**DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET**

**ADPEP 45**



## **COMPTE DE RESULTAT**

**Foyer des Droits de l'Homme**

**2025**

ADPEP 45  
25 boulevard Jean Jaurès  
CS 15615  
45056 ORLÉANS CEDEX 1

Foyer des Droits de l'Homme  
1 rue Arsène Bourgeois  
45000 ORLÉANS

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## I. Présentation de l'association

### Notre histoire :

Les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) ont été fondées en 1915 par des inspecteurs d'académie et des instituteurs, initialement pour venir en aide aux orphelins de la Grande Guerre. En 1925, ces orphelins devenant adultes, les PEP décident de se refonder pour s'occuper des « orphelins de la société », c'est-à-dire des enfants et des jeunes délaissés, oubliés ou exclus. Ses actions, complémentaires des missions de l'Éducation nationale, s'adressent à l'enfant et sa famille, sur le temps scolaire ou extra-scolaire. Solidarité et Laïcité sont les maîtres mots de cet engagement militant.

L'association départementale des PEP 45 a été fondée en 1916. Gérant et animant jusqu'en 1936 des centres de vacances, elle se consacre ensuite pleinement à la solidarité : l'association modifie ses statuts en 1967 afin de gérer les établissements spécialisés pour enfants et adolescents. Puis en 1980, l'association étend son action aux adultes en difficultés.

### Les PEP 45 en 2025 :

L'association des PEP 45 accompagne aujourd'hui dans une dynamique inclusive environ 1700 personnes en situation de handicap ou en difficulté de la naissance jusqu'à la fin de la vie, dans la scolarité, les soins, la vie sociale et le travail. Les PEP 45 sont par ailleurs particulièrement attentifs au respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées. Pour ce faire, l'association est structurée en 4 pôles :

- Pôle Accompagnement Polyvalent Enfants-Adolescents-Jeunes : CAMSP, CMPP, SESSAD et services/dispositifs associés ;
- Pôle Accompagnement Médico-Socio-Éducatif et Apprentissage : DAME PEP Baule, DAME PEP Giennois et DAME PEP Orléans ;
- Pôle Accompagnement, Accueil et Soins Spécialisés : MAS, SSIAD, SAMSAH, PCPE et ASTUS ;
- Pôle Accompagnement Social et Professionnel : ESAT, Foyers d'hébergement, SAVS, SESSAD Pro, Dispositif d'Inclusion Dans l'Emploi, Service Relais.

Les PEP 45 ont signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et le Conseil départemental du Loiret couvrant la période 2024-2028. Ce CPOM a défini les objectifs stratégiques suivants :

- Prévenir les ruptures de parcours, l'absence ou inadéquation de solution et contribuer ainsi à la structuration de l'offre médico-sociale sur les territoires ;
- Développer les réponses et les pratiques permettant de structurer des parcours inclusifs pour les personnes, adapter l'offre médico-sociale afin de répondre aux besoins et spécificités des personnes accompagnées ;
- Rendre effectif le droit à l'autodétermination des personnes en situation de handicap et prendre en compte l'expression de leur environnement familial ;

- Améliorer la qualité de l'accompagnement et favoriser l'adaptation des pratiques professionnelles ;
- Améliorer l'efficacité, le pilotage des ESMS et garantir l'optimisation des ressources.

#### Travaux associatifs transversaux menés en 2025 :

- Travaux relatifs à l'élaboration d'une nouvelle direction associative visant à renforcer la fluidité du parcours des personnes par le développement de la transversalité des différentes structures ;
- Mise en place de la porte d'entrée commune sur le secteur enfants ;
- Poursuite des travaux relatifs à l'attractivité des métiers, engagement associatif pour l'accueil des apprentis ;
- Signature de l'accord forfait jours pour les Directions et cadres du siège pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- Poursuite de la démarche associative relative à la mise à jour des DUERP ;
- Formation des Directions sur le management des situations difficiles ;
- Poursuite du déploiement du DUI : déploiement des nouvelles fonctionnalités ;
- Démarche d'amélioration continue de la qualité :
  - Poursuite de la mise en conformité avec le RGPD ;
  - Poursuite de la démarche d'évaluation HAS : préparation à l'évaluation, formation des équipes de direction, mise en place d'autoévaluations avec les professionnels et les usagers ;
  - Poursuite des travaux d'harmonisation des outils et des procédures (incidents, accidents du travail, ...) ;
- Poursuite des travaux favorisant l'autodétermination des personnes accompagnées (formations de professionnels et des usagers) ;
- Harmonisation de la mesure de l'activité en actes des structures concernées (en lien avec les objectifs du CPOM) ;
- Déploiement d'un nouveau logiciel SIRH pour une mise en œuvre opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- Poursuite de la centralisation partielle du service paie ;
- Mise en place des rencontres engagées (espaces d'échanges entre les professionnels, les usagers et les familles).

#### Evènements associatifs en 2025 :

- Olym'PEP ;
- Cercle des managers ;
- Accueil de l'assemblée générale à Orléans de la Fédération nationale des PEP.

## II. Présentation du pôle

Le pôle ASP réunit, l'ESAT PEP giennois, l'ESAT Servipep, l'EA de Dampierre, le SAVS d'Orléans, le foyer des droits de l'homme, les structures de la PAAG (foyer des hauts de Gien, SAVS de Gien, foyer de vie de jour et SSO de Gien), le DIDE, le SESSAD pro, et depuis 2024 le service relais.

Le fonctionnement en pôle permet de créer des synergies et dynamiques transversales, de développer des mutualisations, d'accompagner les projets et chantiers associatifs, de décloisonner les structures en facilitant les ponts et les liens.

Ainsi les cadres de direction du pôle se sont réunis mensuellement pour :

- S'informer et échanger sur les actualités associatives et du secteur
- Développer et mutualiser la formation des professionnels
- Accompagner l'appropriation des nouveaux outils associatifs et le déploiement du DU Ogirys
- Échanger sur les difficultés et réussites de terrain et les questions RH
- Harmoniser les pratiques
- Élaboration des stratégies de déploiement des projets transversaux
- Travailler sur les DUERP à partir du nouveau logiciel
- Réaliser des projets en commun
  - Planification et animation partagée des réunions insertion pro pour l'ensemble des professionnels concernés au sein de l'asso (4 par an)
  - Travail avec la CPAM pour la mise en place d'actions de prévention (prévention des différents cancers) et de facilitation d'accès aux soins

- Formations des professionnels

Suite à la mise en place en des CSE par pôle en janvier 2024, les plans de formations sont élaborés au niveau de chaque pôle. Ce périmètre permet de mettre en place des formations transversales aux différentes structures, de diversifier l'offre de formation et de développer l'identité associative.

Ainsi en 2025, 19 formations ont pu être mises en place sur le pôle grâce à la diversification des financements ce qui représente près de 2000 heures de formation pour 85 professionnels :

- 11 formations avec financement OPCO santé pour 31 618 €
- 4 formations (analyse de la pratique et formation incendie dans les foyers) avec un financement sur fonds associatifs pour 8 610 €
- 1 formation financement CPAM pour une valeur de 3 000 €
- 3 formations autoDétermination Usagers/professionnels financées par CNR pour 9510 €

2 formations ont intégré des usagers des structures :

- La formation sur l'autodétermination avec la participation de 24 usagers
- La formation incendie et maniement des extincteurs au foyer d'hébergement de Gien avec la participation des 17 résidents

Les 6 formations qualifiantes (dont 2 apprentissages éducateurs spécialisés) initiées en 2024 se sont poursuivies en 2025 avec la finalisation d'un CAFERUIS, d'un DE d'éducateur spécialisé, d'une CAFDES, d'un titre de moniteur d'atelier.

## Nombre de professionnels du pôle ASP ayant participé aux formations 2025

Intitulé formation	Nbre heures/professionnel	ESAT SERUIPEP	ESAT PEP Giennois	SAVS Orléans	PAAG			Foyer des droits de l'homme	SESSAD pro	DIDE	Service relais	EA
					SAVS Gien	FH	accueil de jour					
Sauveteur secouriste du travail Perf	7	7	3	3				1		2	3	
Premier secours en santé mental	14	4	12	1	1	3		2		1		
Adapter sa posture professionnelle aux spécificités du trouble psychique	14								3	1	10	
Accompagner l'avancée en age des personnes en situation de handicap	21	1		2	2	2	1	1				
sentiment d'impuissance dans la relation d'aide	21		1	1				1	4			
accompagner les usagers dans la RAE	72	1										
animateur retraite - un avenir après le travail	35			1	1							
tuteur /maitre d'apprentissage	47					1						
MAC SST	7		11									3
Autisme : comprendre et accompagner	14			2					3		6	
analyse de la pratique	2	1		2	3	8	3	6	5	5	8	
Autodetermination et pouvoir d'agir	14	10		4				4	3	2	5	
manipulation extincteur et conduite à tenir /incendie	3							6				

### III. Présentation du Foyer des Droits de l'Homme

Le foyer d'hébergement des Droits de l'Homme (Etablissement d'Accueil Non Médicalisé), situé au 1 rue Arsène Bourgeois à Orléans, a ouvert le 3 juin 1996.

Il se compose de 9 appartements situés dans le quartier de la Fontaine à Orléans, à côté de l'avenue des Droits de l'Homme :

- Deux appartements communiquant :
  - ✓ Un appartement administratif de type 4, comprenant la salle de réunion, les bureaux de la secrétaire comptable, du psychologue, du chef de service au 1 rue Arsène Bourgeois ;
  - ✓ Un appartement éducatif de type 3 comprenant une grande salle d'accueil avec salon, babyfoot, TV, ordinateur, un bureau pour les éducateurs, un bureau d'entretien.
- Un T2, deux T3, quatre T4 dont 3 en duplex, répartis avenue du parc de l'Etuvée et place du Champ Chardon pour l'hébergement des résidents (colocations).

- Autorisations et capacité d'accueil.

A sa création, il est agréé alors pour accueillir 20 personnes en situation de handicap, travaillant en ESAT. Il se compose de 9 appartements d'un même quartier, qui appartiennent à Logem Loiret. En 2001, le SAVS d'Orléans est créé par un redéploiement partiel des postes, l'agrément du foyer passe alors de 20 à 17 places.

1<sup>ère</sup> autorisation par arrêté du 18 décembre 1995 pour 20 places.

Modification par arrêté du 21 juillet 2001 portant la capacité de 20 à **17 places** (création du SAVS).

**Renouvellement de l'autorisation pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017** (notification par courrier du CD en date du 24 février 2016).

- Public accueilli.

17 personnes en situation de handicap ont été accompagnées en 2025 au foyer des Droits de l'Homme. Les résidents présentent majoritairement des troubles de l'efficacité intellectuelle (16 sur 17), avec pour certains, des troubles associés : sensoriels (2), moteurs (3), psychiques et comportementaux (12), langage (5).

- Missions et objectifs.

Le foyer des Droits de l'Homme contribue « au développement ou à la restauration de **la dignité de la personne accueillie** en lui permettant d'être « un homme ou une femme debout », d'avoir ou de (re)trouver valeur à ses yeux et aux yeux des autres, d'être fier(e) de soi. Ainsi, au sein du foyer, l'équipe s'engage à veiller **à la sécurité et au bien-être au quotidien** de chaque résident, à prendre en compte sa singularité, à travailler à son

épanouissement et à son émancipation. Pour cela, les professionnels assurent l'étayage individuel nécessaire à la réalisation de chacun mais aussi animent les espaces collectifs comme lieu de développement par la confrontation, la rencontre, l'échange et le partage » (extrait du dernier projet d'établissement).

## IV. Ressources humaines

L'équipe du Foyer est constituée :

- 6 encadrants éducatifs (en ETP : 2 ES + 0.5 ETS + 1 AMP + 0.45 AES + 1 moniteur)
- 2 surveillants de nuit
- 1 agent de service à 0.50 ETP
- 1 cheffe de service à 0.75 ETP
- 1 psychologue à 0.15 ETP
- 1 comptable à 0.25 ETP
- 1 secrétaire à 0.12 ETP
- 1 directrice adjointe à 0.10 ETP
- 1 directrice de pôle à 0.06 ETP

Évolution des effectifs.

Les départs en 2025 :

- Un éducateur spécialisé est parti à la retraite en avril 2025.
- Le chef de service a pris un congé sans solde de 6 mois, de fin avril à fin octobre 2025. Il a été remplacé par un chef de service qui a rompu son CDD à la mi-septembre 2025. Le chef de service a démissionné à l'issue de son congé sans solde.

Les arrivées en 2025 :

- Une secrétaire à temps très partiel a été recrutée en février 2025.
- Suite à une vacance de poste de prêt de 3 mois, une cheffe de service est arrivée en décembre 2025.

Les remplaçants en 2025 :

4 professionnels différents sont intervenus en remplacement auprès de l'équipe éducative de jour. 3 professionnels différents sont intervenus en remplacement auprès de l'équipe de nuit. 1 a effectué des remplacements de jour et de nuit.

En 2025, 1 professionnel de nuit a été arrêté plus de 90 jours, puis en congé maternité, puis en congé de présence parentale.

La formation d'éducateur spécialisé engagée en 2022 par un professionnel de l'équipe éducative a nécessité, comme en 2024, de nombreux remplacements sur le premier semestre, dont une majorité d'avenants proposés à 2 professionnels en CDI à temps partiel.

Les absences pour congés de l'agent de service intérieur ont été partiellement comblées par des interventions ponctuelles d'une société de nettoyage.

### Les stagiaires en 2025 :

En 2025, le foyer d'hébergement des Droits de l'Homme a accueilli 2 stagiaires professionnels :

- ✓ 1 stagiaire non gratifiée Monitrice-Educatrice (ME), de septembre 2024 à février 2025.
- ✓ 1 stagiaire non gratifiée Educatrice Spécialisée (ES) 1<sup>ère</sup> année, de décembre 2025 à février 2026 ;

- Formations réalisées (en complément de la partie pôle).

- ✓ Tous les professionnels de l'équipe de jour ont bénéficié sur la base du volontariat de 10 séances d'1h30 d'Analyse de la Pratique Professionnelle de janvier à décembre 2025 ;
- ✓ Un membre de l'équipe éducative a poursuivi sa formation d'éducateur spécialisé à l'ERTS Olivet (3<sup>ème</sup> année de formation / fin de la formation en juin 2025).

- Implication des équipes (réunions, groupes de travail).

Mise à part quelques exceptions toutes les réunions du mardi matin avec l'équipe éducative ont été réalisées.

De même, 3 réunions « droit d'expression » ont été organisées en 2025 avec la participation de l'ensemble des professionnels de l'établissement (équipe éducative, surveillant de nuit, agent de service intérieur). A l'issue de ces réunions, un temps a été consacré à des échanges entre équipe de nuit et équipe de jour.

<b>Indicateurs communs</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<i>Nombre de postes vacants</i>	0,12 ETP	0
<i>Taux d'absentéisme</i>	12%	10%

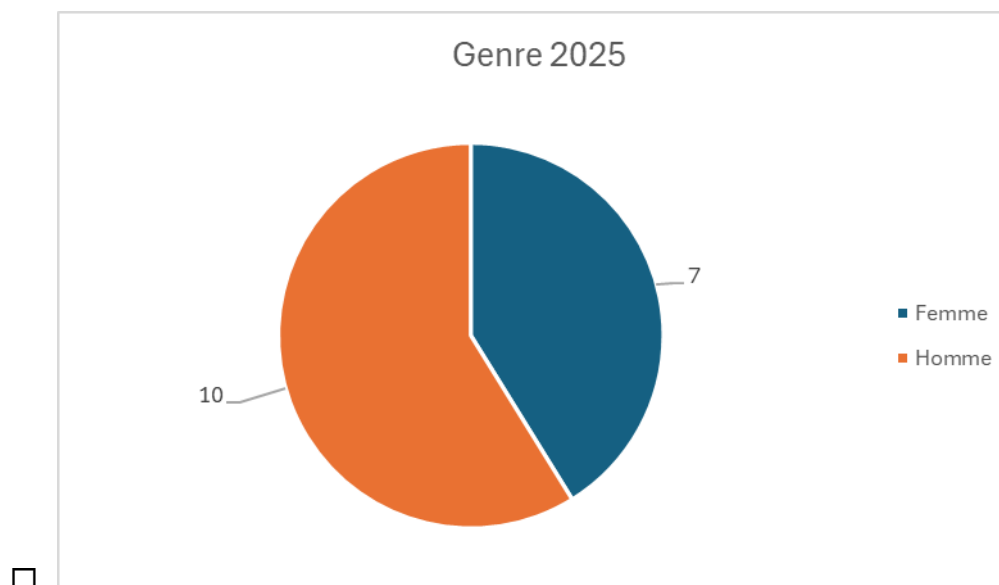
Taux de rotation du personnel	8%	17%
Nombre de professionnels ressources par thématiques (CNIA, polyhandicap, TND...) permettant le transfert de savoirs	0	0
Nombre d'apprentis ou de contrats de professionnalisation	0	0
Taux de professionnels ayant bénéficié d'une action de formation en lien avec l'utilisation des outils numériques	83%	53%

## V. Activité et accompagnement des personnes

- Nombre de personnes accompagnées :

**Effectif au 31 décembre 2025** : 17 Personnes (7 femmes et 10 hommes) en situation de handicap, travaillant en ESAT pour 15 d'entre eux. Un est retraité et une envisage une orientation vers un foyer de vie. Deux résidents vivent en couple au sein du foyer.

Nombre de journées : 6 205

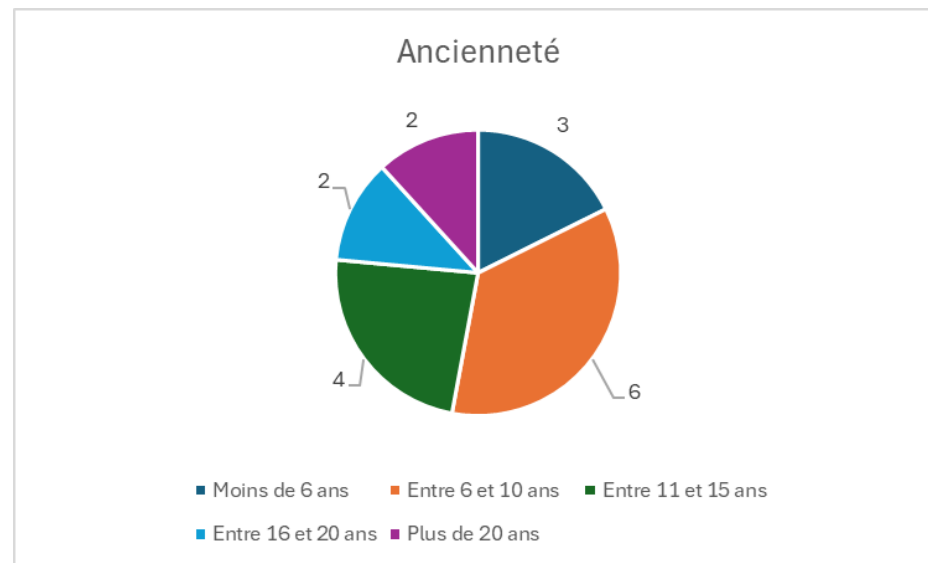
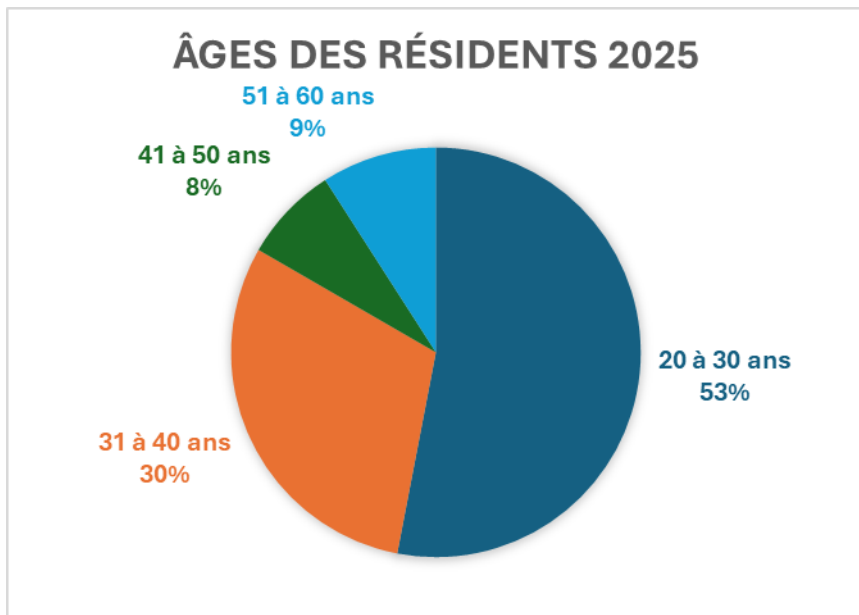


- Profil des résidents :

### Age, ancienneté et mouvements des résidents au 31 décembre 2025:

Il n'y a pas eu de mouvement de résidents en 2025 (derniers mouvements en 2022).

L'âge moyen des résidents est de **36 ans**. Les résidents sont âgés de **21 à 52 ans**. En 2008, l'âge moyen était de 30 ans.



## Situation professionnelle des résidents accompagnés au 31 Décembre 2025

- 10 personnes travaillent à l'ESAT Servi'Pep (St Jean de Braye et Boigny) ;
- 1 personne travaille à l'ESAT de Lignerolles – Adapei 45 ;
- 2 personnes travaillent à l'ESAT Denis Papin – APHL ;
- 2 personnes travaillent à l'ESAT rattaché à l'ERTS d'Olivet– Apajh 45.

Parmi eux, 8 travaillent à temps plein. 7 travaillent à temps partiel, dont 4 bénéficiant d'un accompagnement de type SSO (Section Semi-Occupationnelle). Au 31/12/2025, 2 résidents (sans activités) et un à temps très partiel sont toujours en attente d'une admission en foyer de vie.

Au cours de l'année 2025, le foyer des Droits de l'Homme a accueilli en stage 9 personnes dont 4 pour une période comprise entre 10 et 15 jours. Soit 93 jours de stage en 2025.

- Modalités et types d'accompagnement proposés :

### Les prestations proposées aux résidents :

- ✓ **Des prestations hôtelières** : hébergement meublé et équipé, cadre de vie sécurisé, restauration, blanchisserie, entretien des locaux ;
- ✓ **Un accueil, une écoute quotidienne, une veille quant à la sécurité** par la présence de professionnels 24 heures sur 24, 365 jours par an. La présence du résident est aménagée en fonction de ses choix et de son mode de vie (week-ends et congés, vie familiale...) ;
- ✓ **Un accompagnement personnalisé** qui permet au résident de s'épanouir, d'être soutenu, selon ses besoins, dans les actes courants de la vie quotidienne et dans différents domaines de la vie sociale ;
- ✓ **Une veille** par rapport à **la santé** (aide si nécessaire à la prise d'un traitement médical, accompagnement à des rendez-vous médicaux, mise en place de passages infirmiers, ...) ;
- ✓ **Une veille** par rapport à **l'accès aux droits** du résident (suivi administratif), et l'accompagnement pour l'exercice de ses droits ;
- ✓ **Des entretiens** individuels ou/et familiaux **avec le psychologue**
- ✓ Pour un projet de départ du foyer : **un soutien dans la recherche d'un nouvel hébergement** ou/et de **services type SAVS**.

- Diversification de l'offre d'accompagnement :

### Les activités :

Des résidents s'inscrivent individuellement à des activités adaptées sportives ou de loisirs proposés au sein de l'établissement ou à l'extérieur :

- ✓ *Activités hebdomadaires ponctuelles ou régulières* : vélo, judo, course à pied, marche, boxe, ... ;

- ✓ *Sorties ponctuelles* : expositions, soirée extérieure de fin d'année organisées par le foyer (restaurant.), évènements sportifs organisés sur l'agglomération orléanaise ... ;
- ✓ *Activités sportives dans le cadre d'une convention partenariale avec le Cercle Michelet Orléans Haltérophilie* (possibilité de pratiquer en groupe accompagné et/ou en individuel).

<b>Indicateurs communs</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<i>Taux de projets intégrant une évaluation (fonctionnelle, éducative, technique, ...)</i>	0	0
<i>Nombre de professionnels ayant suivi une action de sensibilisation à la démarche PéVA</i>	0	0
<i>Part des PAP réalisés dans le DUI</i>	90%	100%

## VI. Participation et consultation de la personne accompagnée

- CVS et autres formes de participation

Date de la dernière élection	29/02/2024
Nombre de réunions	3
Dates des réunions	25/03/2025 03/06/2025 07/10/2025

Le CVS est commun à l'ESAT Servi'PEP, le Foyer des Droits de l'Homme et le SAVS d'Orléans. Chaque structure dispose de 2 représentants, 1 titulaire et 1 suppléant. Le Président du CVS est une personne accompagnée par le SAVS d'Orléans.

- Autres instances de participation des personnes accompagnées à la vie de la structure :

Des réunions résidents ont été organisées régulièrement en 2025. La durée moyenne de ces réunions est d'environ 1h. Le chef de service et les éducateurs présents ont animé ces rencontres. Plusieurs thèmes ont été abordés pendant ces réunions : le respect de l'autre, le respect des espaces communs, l'organisation de sorties et d'animations collectives, la vie dans le quartier, ...

Résidents comme professionnels ont été à l'origine des différents thèmes abordés. À la suite de ces rencontres, les résidents ont été invités à participer à une réunion organisée par la Mairie de quartier (invitation par l'adjointe au Maire d'Orléans responsable des quartiers Est d'Orléans). Une réunion organisée au foyer a eu lieu en avril 2025 en présence de l'adjointe au maire, avec pour thème « la propreté et le tri des déchets sur le quartier ».

<b>Indicateurs communs</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<i>Part des professionnels formés à l'autodétermination</i>	0	27%
<i>Part des usagers formés à l'autodétermination</i>	0	18%
<i>Part des représentants légaux formés à l'autodétermination</i>	0	0

Commentaires :

Des sessions de formation à l'auto-détermination vont se poursuivre en 2026, toujours communes aux personnes accompagnées et aux professionnels.

## VII. Qualité et évaluation

- Actions mises en place pour l'amélioration continue

Intégrer le tableau *plan d'amélioration continue de la qualité* en annexe

Tableau des instances (Copil Asso, groupes, ...)

Type d'instance	COFIL associatif	COFIL Qualité structure	Autres instances abordant la démarche qualité (démarche évaluation)
Nombre de séances	2025 : 6	1	Réunion d'équipe

- Travaux relatifs aux évaluations : les mouvements et vacance du poste de chef de service ont freiné la mise en œuvre du Plan d'Amélioration Continue de la Qualité. Vu l'effectif de professionnels, la démarche d'évaluation est traitée en réunion d'équipe.

- Plaintes et EI : les difficultés sont principalement abordées en réunion d'équipe. Une procédure associative a été présentée au cours de l'année, proposant un support de nouvelles pratiques dans ce domaine.

	Reçues	Traitées
Nombre de plaintes et réclamations	0	0
Nombre d'évènements indésirables	1	1
Nombre d'évènements indésirables graves	0	0
Nombre d'évènements indésirables graves liés aux soins	0	0

<b>Indicateurs communs</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<i>Part des professionnels de l'accompagnement formés à l'évolution du public accueilli</i>	67%	57%
<i>Part des professionnels ayant participé à une sensibilisation aux RBPP</i>	0	0
<i>Taux de personnes ayant participé à des sessions d'analyse des pratiques</i>	42%	40%

## VIII. Partenariats et ouverture vers l'extérieur

- Coopérations avec les acteurs locaux (santé, social, éducatif) :

**Le partenariat avec l'ESAT SERVIPEP** se poursuit pour les repas livrés le soir et le week-end ainsi que pour la gestion du linge de maison. Une prestation « entretien des locaux » est également assurée par des travailleurs en situation de handicap pour l'entretien des 2 appartements -accueil et administratif (5 heures hebdomadaires).

Il n'y a pas eu cette année de rencontres inter-foyers et de temps festifs partagés.

2025 a été l'occasion de relancer l'accueil de stagiaires résidents, suite à de nombreux mouvements entre colocataires en 2024. Le foyer des Droits de l'Homme ne bénéficie pas spécifiquement d'une chambre de stage, mais l'accompagnement d'un couple permet la libération d'une chambre et l'opportunité d'y faire des stages. Entre janvier et décembre 2025, 9 stagiaires ont été accueillis.

## IX. Synthèse et perspectives

### Synthèse du rapport d'activité 2025 :

- Le foyer des Droits de l'Homme n'a enregistré en 2025 ni admission ni départ : il n'y a pas eu de mouvement de résident depuis juin 2022 ;
- 7 résidents du foyer sur 17 travaillent à temps partiel, dont 4 participent à des activités de type SSO. Sur ces 7 résidents, 1 est à temps « très partiel » et est en attente d'une réorientation en foyer de vie. L'hébergement ainsi que l'accompagnement proposés au foyer des Droits de l'Homme évolue, pour répondre aux besoins et aux capacités des résidents notamment vieillissants et en perte d'autonomie. Ils sont donc plus présents en journée et des démarches vers les structures de droits communs sont faites pour leur proposer des temps de loisirs, d'ouverture vers l'extérieur. Néanmoins, la configuration du foyer en appartements éclatés et en étage sans ascenseur complexifie l'accompagnement face à ces nouvelles problématiques. D'ailleurs, un accompagnement renforcé à l'entretien des locaux est mis en place pour les soutenir dans la gestion de leur logement.

### Perspectives 2026 :

- Faire vivre le COPIL Qualité dans la perspective de la future évaluation HAS
- Réfléchir à une nouvelle organisation des plannings pour mieux répondre aux besoins des résidents
- Actualiser les outils de la loi 2002-2